

Domaine :

Stratégie digitale / Bureautique / Langues

Référence :

GBT002

Durée :

La formation se déroule sur une demi-journée soit : **3h 30 mns**

Public :

Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité

Lieu :

Nous intervenons :

En intercollectivités , proche de chez vous, sur les différents départements - date selon un calendrier consultable sur notre site internet ou sur simple demande.

-A distance en formation synchrone virtuelle (en présence du formateur - date à définir avec les participants et le formateur dès la 8ème inscription).

-En intra pour une réponse « sur mesure » date selon vos disponibilités.

Tarif :

-Tarif DIFE : Prise en charge des dépenses de formation à hauteur du tarif réglementé de 80 euros de l'heure HT par la Caisse des dépôts. *Nous vous accompagnons si besoin pour le montage du dossier.*

-Tarif hors DIFE : 295 euros NT

-Tarif pour les intras : Nous contacter pour un devis

Adresse :

Siège social : S.A.S. FDEL
49, avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Paris : Bureau - 197, Bd Saint Germain 75007 PARIS

Contact :

François GILBERT
+33 6 71 61 73 49
formationdeseluslocaux@outlook.fr

Conditions générales de vente sur le site :

www.formationdeseluslocaux.fr



Notre société est agréée par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour dispenser de la formation aux élus locaux.

Objectifs:

Le Règlement européen de protections des données à caractère personnel
Cette formation à pour objectif de permettre aux élus de disposer d'une méthodologie pour mettre en place les exigences réglementaires du règlement général sur la protection des données

Programme:

Pourquoi le RGPD?

• Les données à caractère personnel, leur traitement et son responsable

• **Le RGPD: la continuité**

• LE RGPD : les changements

• Principe de responsabilité
• Renforcement des droits et libertés individuelles
• Responsabilités et sanctions pesant sur les acteurs publics

• **Quelle stratégie adopter pour mettre en œuvre le RGPD?**

Formateur : Thierry GROSSIN-BUGAT

Me Thierry GROSSIN-BUGAT est avocat au Barreau de Bordeaux. Juriste de formation, il connaît parfaitement le fonctionnement des collectivités locales et des acteurs publics après avoir été cadre dirigeant de ces organisations pendant plus de vingt ans.

Il intervient en conseil, en contentieux et dans le cadre de médiations en droit public, en finances publiques, en droit de la sécurité sociale et en matière de protection des données personnelles. Il anime également des formations dans ces domaines, et notamment en direction des élus.



Modalités pédagogiques :

Le support de présentation témoigne d'une approche pédagogique qui vise à mobiliser l'attention des élus sur les sujets d'ordres divers mais qui font la vie au quotidien de la commune.

Au travers d'exemples parlants et propres aux collectivités territoriales, il sera fait appel non seulement à la connaissance du droit mais également à la manière dans la prise en charge de ces sujets sera de nature à limiter, autant que faire se peut, les risques de tous ordres pour la commune mais également de tirer partie d'opportunités.